



DE LA RSE À L'IMPACT

QUEL CHEMIN POUR MON ENTREPRISE?

AVRIL 2024



SOMMAIRE

01 S'INITIER P.04

- Testez votre personnalité RSE !
- Diagnostics RSE

02 PASSER À L'ACTION P.11

- Cartographie des outils et moyens de s'engager
- Fiches outils

03 S'INSPIRER P.40

- Contacts
- Ressources



Michèle Tisseyre
Présidente de FACE Hérault



Grégory Blanvillain
Président de la CPME Hérault

***Un guide accessible et opérationnel
pour aider les entreprises à concrétiser
et formaliser leur engagement!***

Les entreprises de nos réseaux nous partagent régulièrement leurs souhaits de s'engager dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale mais également leurs difficultés à se repérer, dans les différents leviers d'engagement et les outils de formalisation et de structuration de leur démarche.

De ces besoins et de notre historique de partenariat sur les enjeux de RSE, au travers des distinctions Entreprises Responsables et Engagées (#ERE) et des groupes de travail respectifs de nos réseaux, est née l'idée de coanimer un groupe de travail inter-entreprises "De la RSE à l'impact, quel chemin pour mon entreprise".

Ce groupe de travail mutualisé a connu un franc succès en termes de mobilisation et de diversité des acteurs présents. Succès représentatif des questionnements de nos partenaires et adhérents sur le sujet.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les deux marraines du groupe de travail, Véronique Villette et Anne-Valérie Crespo, et tous les participants et contributeurs qui ont permis d'élaborer ce guide, que nous espérons le plus accessible, clair et opérationnel.

Nous vous souhaitons d'y trouver des réponses et des ressources pour faciliter votre engagement.



00



INTRODUCTION

LE CONTEXTE

ACTUEL

LES ENTREPRISES SONT CONFRONTÉES À DE NOMBREUSES POSSIBILITÉS LORSQU'ELLES SE POSENT LA QUESTION DE S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE RESPONSABLE : ENTREPRISE ENGAGÉE, ENTREPRISE À MISSION, RAISON D'ÊTRE, ENTREPRISE À IMPACT, LABELS, CHARTES, DIAGNOSTICS, NOTATIONS, ETC.

Face à cette pluralité, il est parfois difficile de se repérer, et c'est pour tenter de répondre à cet enjeu que le groupe de travail a tenté de cartographier et d'outiller ces différents moyens d'engagement.

Nous nous sommes réunis à 4 reprises et avons ensuite coconstruit le livrable qui vous est présenté ici. Nous tenons à remercier tous les participants pour leurs apports, leurs questions, leurs idées, et leur bonne humeur !

PARTENAIRES

LE GROUPE DE TRAVAIL DE LA RSE À L'IMPACT A ÉTÉ MENÉ EN PARTENARIAT ENTRE FACE HÉRAULT ET LA CPME HÉRAULT, DANS LA LIGNE LOGIQUE DU PARTENARIAT AUTOUR DES DISTINCTIONS ENTREPRISES RESPONSABLES ET ENGAGÉES ET DE LA COMMISSION RSE DE LA CPME.

MARRAINES

DEUX ADMINISTRATRICES DE FACE HÉRAULT SONT LES MARRAINES DU GROUPE DE TRAVAIL



VÉRONIQUE VILLETTE

Cabinet Carré RH, élue à la CCI de l'Hérault et représentant la CCI de l'Hérault au sein du CA de FACE Hérault



DR. ANNE-VALÉRIE CRESPO FEBVAY

Déléguée au Développement social & sociétal de la Région Occitanie du Groupe La Poste, membre du CA de FACE Hérault, qui a également cette année soutenu sa thèse « Le dialogue de co-responsabilité comme levier d'engagement RSE des managers ».

PARTICIPANTS ET CONTRIBUTEURS

Anne-Valérie CRESPO - La Poste | Véronique Villette - Carré RH et CCI Hérault | Matthieu Vautier et Vincent Grellet - ATEO | Fanny Lignerès - Accapdis | Jean-Philippe Dubar, Caroline Benichou et Gabriel Urena - Banque populaire du sud | Clothilde Dupeu - Actions QSST | Lucien Bonhomme - La Fabrique des possibles | Sarah Rousseau - Cress Occitanie | Amélie Quintana, Hélène Guerrero et Nathalie Perroquin - Sustain | Nathalie Casanovas - Conseil départemental de l'Hérault | Yosra El Ghouli et Elisa Gorbatoff - Evolvia | Patricia Levraut - CEREG | Christophe Caset-Carricaburu - SEV | Laurent Serre - Booster academy | Alan Vezin - Myriagone Conseil | Mark-Olivier Lotaut - Coaventure | Sophie Belloc - Sagilitis RSE | Julien Cavadore - Amperiance | Adèle Poujol - Agence Lucie | Christine Sorli - AFNOR | Cristelle Houet - Akte Services | Marie-Pierre Goetz - Kaliop | Aurélie Moure - WAW | Nicole Cadillac - See on Sea | Nina Fronhofer - Fronhofer Consulting | Caroline Dufoix - Bfor Médiation | Anne Bonzom - ELA Innovation | Delphine Le Roux - FACE Gard



01

INITIATION

TESTEZ VOTRE PERSONNALITÉ RSE

VOICI UN QUIZ SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE) EN GÉNÉRAL POUR ÉVALUER VOTRE PROFIL DE MANAGER RSE.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS À CHOIX MULTIPLE (QCM) POUR DÉCOUVRIR VOTRE PERSONNALITÉ RSE !







Répondez aux questions suivantes :





1 Qu'est-ce que la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) ?

-  Un outil pour maximiser les profits de l'entreprise
 -  L'intégration des préoccupations sociales, environnementales et économiques dans les activités de l'entreprise
 -  Le fait de mener des actions solidaires et de mettre en place des écogestes
 -  La responsabilité du gouvernement
-





2 Quelles actions peuvent être prises pour réduire son impact environnemental au sein d'une entreprise ?

-  Nous éteignons nos ordinateurs après chaque journée de travail
 -  Cela n'a que trop peu d'impact pour que nous mettions en place une action, c'est aux plus gros pollueurs de faire les efforts en premier
 -  J'ai mesuré mes consommations et mon impact et ai fait un plan d'action de réduction de la consommation d'énergie, de recyclage et minimisation des déchets
 -  J'ai mis du vert dans mon logo et sur mon site pour que mon engagement se voit
-





3 Votre vision de la gouvernance en entreprise ?

-  Essentiellement une prise de décision unilatérale par la direction de l'entreprise
 -  L'adoption de méthode de consultations internes et externes pour co-élaborer la stratégie de l'entreprise en prenant de manière transparente et éthique
 -  La manière dont je manage et dirige mon entreprise ne regarde que moi
 -  Un casse-tête pour intégrer les propositions du /de la chargé.e de mission RSE dans la stratégie
-




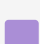
4 Les droits humains

-  C'est une question qui se pose pour les pays en développement, pas en France
-  Nous avons intégré dans notre règlement intérieur les questions de respect des droits de chacun pour se prémunir des risques juridiques
-  Je demande à mes fournisseurs d'attester qu'ils respectent les droits de l'Homme
-  Je forme mes équipes à la lutte contre les discriminations et ai intégré dans mes décisions d'achats des critères sur la provenance et le respect des droits humains par mes partenaires

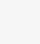



5 Les conditions et relations de travail

-  Le respect du code du travail, c'est déjà assez complexe comme ça
 -  C'est indispensable pour pouvoir recruter et garder les compétences, donc on communique beaucoup sur notre marque employeur
 -  On interroge régulièrement les équipes sur les sujets sur lesquels ils souhaitent s'investir ou que l'on mène des projets
 -  Nous avons un plan d'action d'amélioration des conditions de travail incluant les sujets de santé, sécurité au travail et de dialogue social qui est partagé avec les représentants des salariés et évalué annuellement
-


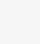
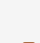

6 La loyauté des pratiques

-  Nous avons sensibilisé les équipes en interne sur le sujet
 -  Nous avons une charte éthique qui nous permet d'encadrer les comportements de chacun et de prévenir tout risque juridique
 -  Nous engageons un dialogue régulier avec l'ensemble de nos partenaires et parties prenantes qui permet d'évoquer les éventuels conflits d'intérêt et problèmes éthiques et nous permet de nous améliorer
 -  Bonne question quand on voit comment se comportent certaines entreprises et concurrents !
-

7 Les questions relatives au consommateur et à la protection du consommateur

-  Nos clients font parties de nos parties prenantes principales, ils sont associés au dialogue stratégique et leur avis est pris en compte dans les choix de développement de produit ou de service ou dans l'amélioration de ceux-ci
 -  Il faudrait que les consommateurs se posent des questions sur leurs consommations et usages, nous on produit un bien/service, à eux de décider de s'en servir ou pas, bien ou mal.
 -  Ecouter les consommateurs / clients permet d'adapter notre offre commerciale et d'augmenter notre performance, nous sommes très attentifs à leur retour
 -  Nous avons mis en place une écoute client et nous engageons à répondre aux réclamations dans les meilleurs délais
-

8 Les communautés et le développement local.

-  On ne se substitue pas aux pouvoirs publics, soutenir les associations et participer à la formation des jeunes, ce n'est pas notre métier.
-  Nous avons développé un plan d'action sur l'engagement de l'entreprise et des collaborateurs sur le territoire, les équipes peuvent participer chaque année à plusieurs actions solidaires et interventions auprès des jeunes pour présenter nos métiers, accueillir en stage, etc.
-  Nous soutenons quelques associations du territoire, de sport et de solidarité en leur versant des fonds ou en leur fournissant du matériel
-  Être présent et actif sur son territoire permet de tisser un réseau professionnel et institutionnel et de se faire connaître

VOS RÉSULTATS

VOUS AVEZ UNE MAJORITÉ DE



Vous avez le profil RSE sceptique : vous voyez difficilement quelle part peut prendre l'entreprise dans le développement durable. Vous ne voyez pas la plus-value de ces démarches sur votre entreprise ni de l'engagement de votre entreprise pour la société. Parlons-en ! La performance durable et globale c'est de la performance et une source d'innovation et de créativité incroyables, nous avons plein d'exemples à vous partager.

VOUS AVEZ UNE MAJORITÉ DE



Vous avez le profil RSE opportuniste : vous avez intégré l'enjeu réputationnel négatif en cas de risque, positif pour l'image de l'entreprise et mettez en œuvre des actions qui permettent de limiter les risques et de faire savoir que vous êtes engagés. L'étape d'après est de réfléchir aux impacts sociaux et environnementaux de votre activité et de penser à la manière dont vous allez pouvoir approfondir cette approche et l'intégrer à la stratégie pour éviter le risque de green et social washing.

VOUS AVEZ UNE MAJORITÉ DE



Vous avez le profil RSE initiatives : vous avez identifié des actions que vous pouviez mettre en place sur de nombreux champs, elles ne sont pas intégrées à la stratégie mais vous y mettez des moyens et de l'envie. Vous avez envie d'avoir un impact positif sur la société et sur l'environnement. Ces initiatives ne cherchent pas à interroger les impacts de l'activité principale de l'entreprise pour les améliorer, et ne font pas forcément l'objet d'évaluations, de suivis. L'étape d'après est de réfléchir aux impacts sociaux et environnementaux de votre activité et de penser à la manière dont vous allez pouvoir approfondir cette approche et l'intégrer à la stratégie pour éviter le risque d'essoufflement.

VOUS AVEZ UNE MAJORITÉ DE



Vous avez le profil RSE intégrée : vous envisagez la performance de l'entreprise comme étant une performance globale, intégrant les champs environnementaux, sociaux et sociétaux et vous en faites un objet de concertation avec vos parties prenantes internes et externes. Comme toute démarche stratégique, la RSE fait l'objet de plans d'action incluant des indicateurs de suivi et est pilotée au niveau de la direction de l'entreprise. Bravo ! et si vous partagiez vos pratiques pour essaimer et continuer à progresser ?

INITIATION

DIAGNOSTICS RSE



VOUS POUVEZ TESTER VOTRE MATURITÉ RSE EN UTILISANT LES OUTILS DE DIAGNOSTICS NIVEAU PREMIER PAS ET NIVEAU AVANCÉ DE LA MALLETTE RSE DE FACE OCCITANIE.

<http://lamallete-rse.org/>



D'AUTRES OUTILS DE DIAGNOSTICS SONT A VOTRE DISPOSITION GRATUITEMENT : LE DIAG RSE ON LINE

<https://acesia.afnor.org/>



L'IMPACT SCORE

<https://impactscore.fr/>



CES DIAGNOSTICS ONT ÉTÉ TRANSCRITS EN VERSION DIGITALE PAR ATEO, MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL, VOUS POUVEZ Y RÉPONDRE ICI :

<https://ateo-rse.involve.me/quiz-mallete-rse>



LE DIAG RSE LUCIE

<https://diagrse.goodwill-management.com/?id=LUCIE>



02

PASSER À L'ACTION CARTOGRAPHIE DES OUTILS ET MOYENS DE S'ENGAGER

CHARTES, DIAGNOSTICS, LABELS, ENGAGEMENTS, STATUTS, VOUS AVEZ L'IMPRESSION QUE CHAQUE PERIODE A SA TERMINOLOGIE A LA MODE POUR DECRIRE L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES?

IL Y A PLUSIEURS MANIERES DE S'ENGAGER, TOUT DEPEND DES LEVIERS DE MOTIVATION DE VOTRE ENGAGEMENT, DE VOS OBJECTIFS, DE VOTRE NIVEAU DE MATURITÉ, DE VOTRE BESOIN DE FORMALISER, DE VOTRE ENVIE DE FAIRE INTERVENIR UN REGARD TIERS ET DE VOUS INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE.

ON DECRYPTE AVEC VOUS !

CARTOGRAPHIE

STATUTS ET AGRÉMENTS

- AGRÉMENT ESUS
- ENTREPRISE ADAPTÉE
- ENTREPRISES À MISSION
- ENTREPRISE D'INSERTION
- COOPÉRATIVES

LABELS GÉNÉRIQUES

- LABEL INITIATIVE REMARQUABLE
- PME +
- ENGAGÉ RSE
- B CORP
- LUCIE & LUCIE PROGRESS
- ECOVADIS
- POSITIVE COMPANY

CHARTES ET ENGAGEMENTS

- CHARTE DE LA PARENTALITÉ EN ENTREPRISE
- LES ENTREPRISES S'ENGAGENT
- CHARTE DE LA DIVERSITÉ
- PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES
- CHARTE ENTREPRISES ET QUARTIERS
- CHARTE DE L'AUTRE CERCLE
- PACTE MONDIAL DES Nations-Unies

RESSOURCES ET RÉGLEMENTATION

- CSRD
- LOI AGECE
- LOI PACTE
- DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIÈRE (DPEF)

LABELS THÉMATIQUES

- LABEL RELATION FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES
- FINANSOL (ÉPARGNE)
- LABEL ECOCERT (agro-alimentaires, bois et forêts, textile, ecoproduits)
- GREEN IT
- LABEL ENVOL (ENVIRONNEMENT)
- LABEL NUMÉRIQUE RESPONSABLE
- LABEL DIVERSITÉ / ÉGALITÉ FEMMES HOMMES / ALLIANCE
- GREAT PLACE TO WORK (EXPÉRIENCE COLLABORATEUR)

RÉFÉRENTIELS

- ISO 26000 (RSE)
- ISO 45001 (SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL)
- ISO 14001 (ENVIRONNEMENT)
- OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)
- DÉCLARATION DE L'OIT RELATIVE AUX PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX AU TRAVAIL

OUTILS

- GLOBAL RESPONSIBLE INITIATIVE (GRI)
- BILAN CARBONE
- ZEI (PTF DE PILOTAGE RSE)
- CDP - DISCLOSURE INSIGHT ACTION
- IMPACT SCORE

LABELS SECTORIELS

- LABEL COOPÉRATIVE SO RESPONSABLE
- LABEL RSE FILIÈRE JAMBON DE BAYONNE
- LABEL RSE SCOP DU BTP
- LABEL RSE AGENCES ACTIVES
- LABEL RSE PROPREMENT ENGAGÉS
- LABEL VIGNERONS ENGAGÉS
- LE LABEL F - FUNÉRAIRE ET ENGAGÉ RESPONSABLE

EXEMPLE D'OUTILS ET MOYENS POUR S'ENGAGER



→ Lexique

Le label Divertissement Durable

Le label Divertissement Durable vise à initier une prise de conscience, dans le secteur des loisirs et de la culture, des problématiques environnementales et sociales et d'engager un mouvement des professionnels du divertissement pour répondre à ces enjeux. Cette labellisation s'appuie sur 18 indicateurs, et repose sur une certification évolutive en trois niveaux, dont l'accent est porté sur l'amélioration continue : Site sensibilisé, Site engagé, Site expérimenté.

En savoir plus : <https://www.divertissement-durable.fr/>

DPEF (DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE)

La déclaration de performance extra-financière résulte de la transcription d'une directive européenne sur le reporting extra-financier, sous forme d'une ordonnance remplaçant l'ancien dispositif de reporting RSE. Son but est de constituer un outil de pilotage stratégique de l'entreprise, à la fois concis et accessible, concentré sur les informations essentielles. La DPEF concerne les grandes entreprises - principalement les Sociétés Anonymes (SA) - lorsque leurs chiffres d'affaires et effectifs dépassent les seuils suivants : 20M€ de bilan ou 40 M€ de CA et 500 personnes pour les sociétés cotées ou 100M€ de bilan ou 100 M€ de CA et 500 personnes pour les sociétés non cotées. La DPEF concerne quatre axes : social, environnemental, la lutte contre la corruption et les droits de l'homme.

En savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/rapportage-extra-financier-des-entreprises>

Cancer@Work

Cancer@Work fédère les acteurs du monde du travail autour de l'emploi des personnes malades du Cancer. Agissons ensemble sur le sujet cancer et travail.

En savoir plus : <https://www.canceratwork.com/>

OIT

OIT : Unique agence 'tripartite' de l'ONU, l'OIT réunit des représentants des gouvernements, employeurs et travailleurs de 187 Etats Membres pour établir des normes internationales, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir le travail décent pour tous les hommes et femmes dans le monde.

En savoir plus : <https://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>

CDP

Carbon Disclosure Project (CDP) est une organisation à but non lucratif qui publie des données sur l'impact environnemental des plus grandes entreprises, et qui gère le système mondial d'information permettant aux investisseurs, aux entreprises, aux villes, aux États et aux régions de gérer leur impact sur l'environnement. Elle est basée au Royaume-Uni. Elle décerne aussi des prix aux entreprises pour leurs actions contre la pollution avec le "Climate Leadership Award".

En savoir plus : <https://www.cdp.net/en>

→ Lexique

Label Relations fournisseurs et achats responsables

Label Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) distingue les entreprises ou entités publiques françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Le Label s'inscrit dans le prolongement de la démarche engagée depuis 2010 par le Médiateur des entreprises et le CNA, au travers de la Charte Relations fournisseurs et achats responsables. Premier et seul label décerné par les pouvoirs publics en la matière, il est remis pour une durée de 3 ans sous réserve de vérification annuelle sur des critères majeurs par un des organismes agréés par le Médiateur des entreprises et le CNA.

En savoir plus : <http://www.rfar.fr/label-relations-fournisseurs-et-achats-responsables/>

Label Finansol

Le label Finansol a été créé en 1997 afin de pouvoir distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne.

En savoir plus : <https://www.finance-fair.org/fr/quels-sont-les-placements-labellises-finansol>

La Global Reporting Initiative

La Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation à but non lucratif, indépendante et internationale à laquelle participent des entreprises, des ONG et d'autres parties prenantes. Le Global Reporting Initiative (GRI) est un organisme indépendant au niveau international de normalisation concernant la performance en développement durable d'entreprises et d'organisations gouvernementales ou non et la divulgation d'information. Le GRI fournit les exigences et les lignes directrices pour la déclaration annuelle (reporting) des activités d'une organisation en matière de développement durable. Les objectifs de cette démarche sont d'assurer la transparence et la responsabilité sociale et environnementale des organisations.

En savoir plus : <https://www.globalreporting.org/>

Label Egalité Professionnelle

Créé en 2004 par l'Etat en s'associant à des partenaires sociaux et des experts, le label Egalité Professionnelle répond aux exigences d'un cahier des charges spécifique et à l'avis d'experts. Véritable guide méthodologique, il atteste du respect de l'égalité des droits entre vos collaborateurs hommes et femmes.

En savoir plus : <https://certification.afnor.org/ressources-humaines/label-egalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes>

→ Lexique

Label "Entreprise du Patrimoine Vivant"

Le label "Entreprise du Patrimoine Vivant" (EPV) est une marque de reconnaissance de l'Etat, mise en place pour distinguer des entreprises françaises entre autres, et des savoir-faire industriels et artisanaux d'excellence. Depuis sa création en 2005, le label EPV met en lumière des entreprises uniques qui savent concilier l'innovation et la tradition, le savoir-faire et la création, le travail et la passion, le patrimoine et l'avenir, le local et l'international. Ce label d'Etat est rattaché au Ministère de l'Economie et des Finances et décerné par les préfets de la région. L'Etat a confié la gestion de ce label à l'INMA en 2019.

En savoir plus : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/commerce-et-artisanat/dispositifs-et-labels/label-entreprise-du-patrimoine-vivant>

Label Diversité

Le Label Diversité, créé en 2008 et propriété de l'État, vise à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité dans les secteurs publics et privés. Il permet à la structure candidate ou labellisée d'évaluer ses processus de ressources humaines et de les améliorer. Cette certification reconnaît et fait connaître les bonnes pratiques (recrutement, intégration, gestion des carrières...) valorisant la diversité dans la sphère du travail. Le Label Diversité concerne tous les types d'employeurs : entreprises, administrations, collectivités territoriales, établissements publics, associations, etc. Ce label permet de vérifier, et le cas échéant, d'améliorer les processus RH afin de prévenir ou de corriger les mécanismes de discrimination, en examinant l'ensemble des critères de discrimination définis par la loi, dont l'âge, le handicap, l'origine, le genre, l'orientation et l'identité sexuelles, les opinions syndicales ou religieuses, etc. S'inscrivant dans la continuité de la Charte de la diversité.

En savoir plus : <https://certification.afnor.org/ressources-humaines/label-diversite>

ISO 14001:2015

Systèmes de management environnemental. Améliorez votre performance environnementale en suivant cette série de normes.

En savoir plus : <https://www.iso.org/fr/iso-14001-environmental-management.html>

ISO 26000:2010

Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale

En savoir plus : <https://www.iso.org/fr/iso-26000-social-responsibility.html>

ISO 45001:2018

Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail. Exigences et lignes directrices pour leur utilisation.

En savoir plus : <https://www.iso.org/fr/standard/63787.html>

→ Lexique

Label Initiative Remarquable

Label Initiative Remarquable pour votre entreprise : entreprise soutenue par le réseau Initiative France qui souhaite faire reconnaître l'engagement et l'impact de son entreprise.

En savoir plus : <https://www.initiative-france.fr/nos-solutions/initiative-remarquable.ht>

Charte L'Autre Cercle

Les organisations qui souhaitent franchir une étape significative dans leur politique d'inclusion des personnes LGBT+ peuvent devenir, sous certaines conditions, signataires de la Charte d'Engagement LGBT+ de L'Autre Cercle.

En savoir plus : <https://autretercerle.org/la-charte-dengagement-lgbt/>

GreenIT.fr

Il s'agit d'une « démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte économique, écologique et sociale d'un produit ou d'un service, grâce au numérique ». L'objectif est donc de concevoir des solutions numériques au service de la cause écologique.

En savoir plus : <https://www.greenit.fr/>

B Corp

La certification dite « B Corp » est une certification octroyée aux sociétés commerciales répondant à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance ainsi que de transparence envers le public.

En savoir plus : <https://www.bcorporation.fr/>

Charte de la parentalité

Lancée par l'observatoire de la QVTC, elle a pour objectif de promouvoir un environnement de travail et une culture managériale permettant aux collaboratrices et aux collaborateurs de concilier vie professionnelle et vie personnelle, tout en bénéficiant d'une réelle qualité de vie au travail, source de performance humainement durable. Un enjeu d'égalité professionnelle, de qualité de vie au travail et de performance – La Charte de la Parentalité en Entreprise s'adresse à tous les employeurs : publics, privés, de toutes tailles et tous secteurs d'activité.

En savoir plus : <https://www.observatoire-qvt.com/charte-de-la-parentalite/signer-la-charte/>

→ Lexique

Label Engagé RSE

Le Label Engagé RSE est le label de référence aujourd'hui pour évaluer la maturité des démarches RSE des organisations sur la base de l'ISO 26000. Le label Engagé RSE s'adresse à tous les types d'organisations (entreprises, associations ou territoire) et quel que soit la maturité en RSE, la taille de l'entité ou le secteur d'activité. Certification AFNOR. Progression, confirmé, exemplaire.

En savoir plus : <https://certification.afnor.org/developpement-durable-rse/label-engage-rse>

Ecocert

Ecocert, référence de la certification biologique et environnementale, recrute dans les secteurs agro-alimentaires, bois et forêts, textile, écoproduits.

En savoir plus : <https://www.ecocert.com/fr-FR>

Label Lucie

Aligné sur l'ISO 26000. Parcours : Découvrir, se former, débiter sa démarche avec un expert, se labelliser PROGRESS (Avec une démarche de labellisation simplifiée et plus souple, le label PROGRESS permet à toutes les organisations de faire leurs premiers pas en RSE, de mesurer leur maturité et de valoriser leurs actions responsables) ou LUCIE 26000. Dernière étape : devenir une entreprise à impact positive. Pour accompagner ce passage d'une RSE 1.0 à une RSE 2.0, l'Agence LUCIE a créé le label LUCIE Positive.

En savoir plus : <https://www.labellucie.com/>

→ Lexique

Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

L'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit « agrément ESUS » s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014 ayant pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire doivent remplir les conditions suivantes : poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal, en direction des publics ou de territoires vulnérables, ou en faveur de la préservation et du rétablissement de la cohésion sociale et territoriale, de l'éducation à la citoyenneté par l'éducation populaire, du développement durable et solidaire ou de la solidarité internationale // prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact sur le compte de résultat de l'entreprise // avoir une politique de rémunération respectant deux conditions : la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à sept fois le smic, la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le smic // les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

En savoir plus : <https://www.ess-france.org/tout-comprendre-sur-l-agrement-esus>

Label Ecotable

Label Écotable est né de la volonté d'aider les restaurateurs dans leur cheminement et leurs démarches écologiques. L'entreprise de l'ESS a créé une palette d'outils pour les y aider : une plateforme de mesure d'impact environnemental, un annuaire de fournisseurs vertueux et des outils pédagogiques. Afin de valoriser les restaurants qui s'engagent sur le plan écologique, Écotable a créé le premier label de restauration durable en France.

En savoir plus : <https://ecotable.fr/>

Label Numérique Responsable

Label numérique responsable est une démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication (TIC).

En savoir plus : <https://label-nr.fr/>

Le bilan carbone est un ensemble de méthodes permettant de mesurer et de suivre la quantité de gaz à effet de serre (GES) qu'une organisation (entreprise, administration publique...) émet du fait de son activité. Par extension, un bilan carbone peut être calculé pour évaluer les impacts en émission de GES de la fabrication d'un produit, d'un territoire, d'un individu, d'un projet, d'un événement ou d'une filière industrielle. Ainsi, six gaz à effet de serre sont inclus dans la comptabilité. En outre, trois niveaux d'impacts sont prévus (scopes), correspondant à des émissions allant des plus directes au plus indirectes.

En savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/bilan-carbone-entreprise>

→ Lexique

EnVol

EnVol signifie « engagement volontaire de l'organisation pour l'environnement ». Il s'agit d'un label développé par CCI France et géré par l'Agence LUCIE en partenariat avec le cabinet BUREAU VERITAS Certification. Il est destiné aux organisations de moins de 50 salariés (effectif de l'établissement défini par son SIRET), qui souhaitent valoriser, auprès de l'ensemble de leurs parties prenantes, les actions qu'elles mettent en œuvre pour réduire leur impact sur l'environnement.

ENVOL ARRET FIN 2024 - En savoir plus : <https://www.envol-entreprise.fr/>

Certification Great Place To Work®

Pour être certifiée, une organisation doit réaliser un diagnostic de son expérience collaborateur. L'obtention d'un label Great Place To Work® n'engendre pas de coût supplémentaire. La certification Great Place To Work® récompense les entreprises où il fait bon travailler. Valable un an, elle est remise dès la clôture du projet. Pour être certifiée, une organisation doit obtenir un score minimum de 65% de réponses positives à l'enquête.

En savoir plus : <https://www.greatplacetowork.fr/>

ZEI

La solution d'évaluation et de pilotage de votre démarche RSE pensée pour le reporting et la communication auprès de vos clients et vos salariés.

En savoir plus : <https://zei-world.com/>

La **CSRD** ou **Corporate Sustainability Reporting Directive** est une directive européenne exigeant de certaines entreprises qu'elles fournissent un reporting annuel de performance extra-financière. Son but est d'accroître le niveau de transparence au sujet des impacts sociaux et environnementaux des entreprises. La CSRD s'applique à plus de 50 000 entreprises, au sein de l'UE et en dehors. Sont concernées : - Les entreprises précédemment soumises à la NFRD, les grandes entreprises cotées, les grandes banques et les grandes compagnies d'assurance (si + de 500 employés) ; - Les autres grandes entreprises, y compris les grandes entreprises non cotées et non européennes ; - Les PME cotées, y compris non-européennes. La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) entrera en application le 1er janvier 2024 pour les premières entreprises concernées - en fonction de la taille et du type d'entreprise.

En savoir plus : <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/la-nouvelle-directive-csrd-sur-le-reporting-de-durabilite-des-societes>

LEXIQUE

→ Lexique

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

Les lois « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGEC) et « Climat et Résilience », respectivement promulguées les 10 février 2020 et 22 août 2021, visent à transformer nos modes de vie afin de tendre vers un modèle de société plus durable. Elle se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire.

En savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>

Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.

En savoir plus : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) vise à lever les obstacles à la croissance des entreprises, à toutes les étapes de leur développement : de leur création jusqu'à leur transmission, en passant par leur financement. La loi PACTE a également pour objectif de mieux partager la valeur créée par les entreprises avec les salariés. Elle permet aussi aux entreprises de mieux prendre en considération les enjeux sociaux et environnement dans leur stratégie.

En savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/loi-pacte-croissance-transformation-entreprises>

Les entreprises s'engagent : La Communauté française des entreprises engagées pour une société inclusive et un monde durable est une démarche nationale visant à sensibiliser, mobiliser et valoriser les entreprises qui s'engagent dans une démarche volontaire d'ouverture aux publics éloignés de l'emploi.

En savoir plus : <https://lesentreprises-sengagent.gouv.fr/>

La charte entreprises et quartiers et le PaQTe :

En savoir plus : <https://www.fondationface.org/projet/charte-entreprises-et-quartiers/>

Cette démarche, maintenant intégrée dans les entreprises s'engagent, vise à mobiliser plus particulièrement le lien entre les entreprises et les habitants des quartiers prioritaires de la ville sur les questions d'accès à l'éducation, d'accès à l'emploi, de développement économique des quartiers et de mécénat au bénéfice des associations.

→ Lexique

Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies

Fondés sur les conventions et les déclarations fondamentales des Nations Unies, les dix principes du Pacte mondial sont reconnus et avalisés dans de nombreuses résolutions intergouvernementales et des documents finaux, y compris les résolutions de l'Assemblée générale. Pour prendre part au Pacte mondial, le dirigeant d'une entreprise s'engage publiquement auprès du Secrétaire général à ce que l'entreprise adopte une démarche responsable, intégrée et fondée sur des principes pour atteindre les objectifs de développement définis par les Nations Unies, indiquant que l'entreprise peut être un partenaire solide, à long terme de l'Organisation.

Les dix principes du Pacte mondial sont les suivants :

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. Anti-corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

En savoir plus : <https://pactemondial.org/decouvrir/pacte-mondial-des-nations-unies/>

LEXIQUE

→ Lexique

Entreprise adaptée

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi les plus éloignées du marché du travail. L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

En savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/emploi-et-handicap/article/emploi-et-handicap-les-entreprises-adaptees-ea>

Entreprise d'insertion

Une entreprise d'insertion (EI) propose l'accès à l'emploi et un accompagnement socioprofessionnel à des personnes éloignées de l'emploi : demandeurs d'emploi de longue durée, allocataires de minima sociaux, jeunes sans qualification, etc..

En savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/insertion-activite-economique/article/entreprises-d-insertion-ei>

Entreprise à mission

La loi Pacte a introduit la qualité de société à mission permettant à une entreprise de déclarer sa raison d'être à travers plusieurs objectifs sociaux et environnementaux.

En savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/societe-mission>

Le Mouvement Impact France

Il s'agit d'une association nationale regroupant des entrepreneurs et dirigeants qui mettent l'impact écologique et social au cœur de leur entreprise en se basant sur 4 piliers : l'impact social, l'impact environnemental, le partage de la valeur et le partage du pouvoir.



FICHE OUTILS : NORMES ET REFERENTIELS ISO 26000

INTRODUCTION

La norme volontaire ISO 26000 est l'unique norme internationale dédiée à la responsabilité sociétale des organisations. Elle donne des lignes directrices pour adopter un comportement qui soit socialement responsable et respectueux de l'environnement, en proposant une lecture du sujet en 7 questions centrales :

- La gouvernance de la structure
- Les droits humains
- Les conditions et relations de travail
- La responsabilité environnementale
- La loyauté des pratiques
- Les questions relatives au consommateur et à la protection du consommateur
- Les communautés et le développement local

Publiée en 2010, cette norme volontaire a été élaborée en concertation avec près de 90 pays à travers le monde, dont la France. Elle est superposable à la grille de lecture proposée par les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Objectifs

Définir la notion de Responsabilité Sociétale et donner des lignes directrices pour les organisations qui veulent mettre en place une démarche RSE.

Prérequis avant d'y aller

Aucun

Le + et - pour les TPE / PME

Non contraignante, la norme ISO 26000 offre un cadre à tout type d'organisation (entreprises, collectivités, associations, ONG, ...), quels que soient sa taille et son secteur d'activité.

Outils existants et contacts

Pour consulter la norme :

AFNOR Délégation Occitanie :

- Site de Pérols : 04 99 52 24 00
- Site de Labège : 05 61 39 76 00

delegation.occitanie@afnor.org

Pour acheter la norme : <https://www.boutique.afnor.org>



FICHE OUTILS : NORMES ET REFERENTIELS ISO 14001

INTRODUCTION

La norme volontaire ISO 14001 est la référence mondiale pour la mise en place d'un système de management de l'environnement. Elle est un formidable outil pour aider toute organisation (TPE, PME, grandes entreprises, associations, services publics...) à limiter les impacts liés à ses activités sur l'environnement, et améliorer sa performance environnementale (exemples : consommations d'eau, d'énergie, de matières premières... et émissions d'effluents, de déchets, de gaz à effet de serre...)

Formulée en termes d'exigences, elle permet à un organisme de s'auto-évaluer ou d'attester sa conformité via la certification par un organisme tiers indépendant.

Née en 1996, la norme ISO 14001 a été révisée en 2004 et en 2015. Une nouvelle révision est lancée pour 2025.

Objectifs

- Fournir un cadre aux organismes afin de protéger l'environnement et répondre à l'évolution des conditions environnementales en tenant compte des besoins socio-économiques.
- Améliorer la performance environnementale d'un organisme
- Servir de référentiel pour attester de la conformité aux exigences de la norme via une certification tierce partie

Prérequis avant d'y aller

Aucun

Le + et - pour les TPE / PME

Les retours d'expérience d'organisations ayant adopté la norme ISO 14001 indiquent que la mise en place de la norme leur a également permis :

- de devancer les exigences environnementales réglementaires,
- de s'ouvrir de nouveaux marchés
- d'offrir une image d'organisation responsable (lien avec le pilier environnemental du Développement Durable)

Compatible avec les autres normes de systèmes de management (exemples : ISO 9001 pour la Qualité, ISO 45001 pour la santé sécurité au travail, ...), la norme ISO 14001 permet la création d'un système de management dit « intégré » de type Qualité-Sécurité-Environnement.

Outils existants et contacts

Pour consulter la norme :

AFNOR Délégation Occitanie :

- Site de Pérols : 04 99 52 24 00
- Site de Labège : 05 61 39 76 00

delegation.occitanie@afnor.org

Pour acheter la norme : <https://www.boutique.afnor.org>

Pour participer à la révision de la norme : <https://bit.ly/49FVcHn>

FICHE OUTILS : LABEL GÉNÉRIQUE LABEL ENGAGÉ RSE

INTRODUCTION

Le Label est basé sur la norme internationale ISO 26000, en lien avec les 17 Objectifs du Développement Durable des Nations-Unies, et inclut notamment les attendus de la Déclaration de Performance Extra-financière pour les entreprises concernées.

Une version allégée est déclinée pour les PME/TPE de moins de 50 personnes.

Le label Engagé RSE est délivré suite à une évaluation sur site. Des représentants de salariés, à tous les niveaux de l'organisation, ainsi que des parties prenantes externes, sont interviewés lors de l'évaluation.

Objectifs

L'objectif de l'évaluation est d'établir le niveau de maîtrise des impacts environnementaux, sociaux et économiques des activités d'une organisation, afin qu'elle puisse en rendre compte objectivement auprès de ses parties prenantes.

Le rôle de l'évaluateur/trice est de comprendre et analyser les pratiques et résultats, pour juger de leur efficacité et de leur pertinence, et de favoriser le partage des meilleures pratiques.

Le label Engagé RSE est à la fois un outil :

- de réflexion stratégique et d'appropriation des enjeux RSE (en lien avec valeurs, raison d'être et vision)
- de mobilisation interne
- de pilotage pour construire, structurer et améliorer sa démarche RSE
- de facilitation du reporting RSE
- de valorisation pour crédibiliser sa démarche RSE auprès de ses parties prenantes internes et externes

Prérequis avant d'y aller

Contrairement à un modèle de certification nécessitant d'obtenir au préalable une conformité, le label Engagé RSE ne nécessite aucun prérequis particulier : le niveau de maturité RSE de l'organisation est évalué sur la base des éléments factuels et objectifs à disposition dans l'organisation au moment de l'évaluation.

Le + et - pour les TPE / PME

Une version allégée du label Engagé RSE est déclinée pour les PME/TPE de moins de 50 personnes, pour être en adéquation avec leurs moyens humains, matériels et financiers. Cette déclinaison se traduit par un nombre réduit de critères à évaluer, et une durée d'évaluation sur site plus courte.

Outils existants et contacts

Forte de son expérience de plus de 1200 évaluations réalisées sur site depuis 2007, Afnor Certification rédige et met à disposition de nombreux guides et livres blancs pour aider les organisations à mettre en place une démarche RSE et s'appropriier les critères du label Engagé RSE :

- Guides détaillés du label Engagé RSE (version générique et version dédiée aux petites entreprises), avec pour chaque critère évalué, une explication détaillée et des exemples de bonnes pratiques
- Guides sectoriels, corédigés avec des partenaires du secteur d'activité visée
- Résultats de l'étude « Labels RSE et performance des organisations : retour des labellisés Engagé RSE »
- Livre blanc « Comment une démarche RSE permet-elle de contribuer aux ODD »
- Livre blanc « retour sur 10 ans d'évaluation RSE »
- Livre blanc « Label Engagé RSE et reporting de durabilité CSRD »
- Livre blanc « Engagé RSE pour les acteurs financiers »
- ...

Groupe AFNOR – Délégation Occitanie

- Site de Pérols : 04 99 52 24 00
- Site de Labège : 05 61 39 76 00

delegation.occitanie@afnor.org

Les + du label

- Un label connecté aux grands référentiels de développement durable
- Un rapport d'évaluation complet, comprenant notamment :
 - Une synthèse générale du niveau de maturité RSE atteint
 - Une présentation pour chaque critère des points forts et des points à améliorer
 - Une présentation pour chaque critère des points forts et des points à améliorer

- Une marque reconnue et crédible

Si le niveau de maturité évalué dépasse les 300 points, l'organisation a la possibilité d'utiliser le logo Engagé RSE correspondant au niveau atteint :



- Une reconnaissance internationale via la marque Responsibility Europe. L'association Responsibility Europe rassemble des organismes tiers de confiance qui partagent les valeurs européennes et la conviction que la RSE constitue un enjeu fort en termes de compétitivité, de pérennité, d'innovation et de résilience.

Délivré par AFNOR en France avec le label Engagé RSE, le label Responsibility Europe ajoute une reconnaissance internationale aux entreprises et autres organisations labellisées dans leur pays respectif, en renforçant la crédibilité et la lisibilité de leurs actions.



- Une communauté de plus de 800 organisations "Engagé RSE" (labellisées ou engagées dans le parcours)

S'engager dans cette communauté permet de rejoindre un réseau d'organisations pour échanger entre opérationnels, partager les retours d'expériences et s'améliorer autour de valeurs communes.

- L'organisation régulière de webinaires avec des témoignages de labellisés régionaux

Temporalité à prévoir

L'évaluation peut durer de 1 jour à plusieurs jours, en fonction de la taille de l'organisation à évaluer, la nature de l'activité et le nombre de sites.

Processus type (présence d'un tiers)

L'évaluation Engagée RSE comprend 3 étapes :

1- Préparation avec l'évaluateur/trice

> Clarification des objectifs, recueil des données d'entrée, identification des parties prenantes internes et externes à rencontrer et/ou contacter, détermination du plan détaillé de l'évaluation

2- Évaluation sur site

> Évaluation de la pertinence des pratiques, interview des différentes parties prenantes internes et externes, identification des points forts et des voies de progrès, restitution des grandes tendances lors d'une réunion de clôture

3- Bilan & Suivi

Remise du rapport d'évaluation, présentation des points à pérenniser et à améliorer et des résultats par grands thèmes, obtention du score global et du niveau de maturité. L'attestation Engagé RSE est délivrée pour 3 ans, avec la réalisation d'une évaluation de suivi (allégée) à 18 mois pour s'assurer de la continuité du déploiement de la démarche RSE au sein de l'organisation.

Niveau de difficulté

La méthodologie employée permet d'évaluer de façon objective et factuelle le niveau de maturité RSE d'une organisation.

Coûts et leviers de financements possibles

Lié à la durée globale de l'évaluation, le coût du label Engagé RSE s'élève en moyenne à quelques milliers d'euros pour 3 ans.

Des financements sont possibles pour mettre en place des actions dans le cadre d'une démarche RSE (ex recrutement et/ou formations dédiés, investissements visant à réduire les impacts environnementaux, ...).



FICHE OUTILS : LABEL GÉNÉRIQUE LUCIE 26000

INTRODUCTION

LUCIE 26000 La labellisation est une démarche RSE alignée sur la norme de responsabilité sociétale ISO 26 000 permettant à une organisation d'évaluer, de développer et de valoriser auprès de toutes ses parties prenantes ses actions et ses engagements en matière de RSE.

Objectifs

Le Label Lucie 26000 promouvoit une approche globale de la responsabilité sociétale des entreprises en reconnaissant et en valorisant les entreprises engagées dans des pratiques durables et éthiques

Encourager la gestion responsable des entreprises.

Reconnaître et valoriser les entreprises engagées dans la

Sensibiliser les parties prenantes aux enjeux de la RSE.

Renforcer la confiance et la transparence entre les entreprises et leurs parties prenantes.

Promouvoir la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Prérequis avant d'y aller

- Adhésion aux principes de la norme ISO 26000.
- Mise en place d'une démarche de responsabilité sociétale.
- Engagement de la direction et dialogue avec les parties prenantes.
- Évaluation de la performance RSE et amélioration continue.
- Critères variables selon secteur et région.

Le + et - pour les TPE / PME

- Ressources limitées en termes de finances et de personnel.
- Contraintes de temps dues à des effectifs restreints.
- Complexité des critères pour les petites entreprises inexpérimentées en RSE.
- Accès limité à l'information et aux données nécessaires.
- Incertitude sur le retour sur investissement.

Outils existants et contacts

- Guide méthodologique pour la mise en œuvre de la RSE selon la norme ISO 26000.
- Outils d'auto-évaluation pour évaluer la performance RSE.
- Modèles de reporting pour la communication transparente sur les pratiques RSE.
- Formations et ateliers pour sensibiliser et former les entreprises.
- Plateforme collaborative pour l'échange de bonnes pratiques et de conseils d'experts en RSE.

Les + du label

- Basé sur la norme ISO 26000, offrant une approche globale de la RSE.
- Flexibilité dans la mise en œuvre, adaptée aux spécificités de chaque entreprise.
- Reconnaissance internationale, renforçant la crédibilité sur le marché mondial.
- Accent sur l'amélioration continue de la performance RSE.
- Implication des parties prenantes, favorisant la transparence et la légitimité des actions.

Temporalité à prévoir

- La durée varie selon la taille et la préparation de l'entreprise.
- Cela peut prendre plusieurs mois à quelques années.
- Les étapes comprennent la sensibilisation, la collecte de données, l'évaluation et l'amélioration continue.

Processus type (présence d'un tiers)

- Engagement de la direction envers la RSE.
- Diagnostic initial pour évaluer la performance actuelle.
- Élaboration d'un plan d'action.
- Mise en œuvre des actions prévues.
- Évaluation régulière et ajustement du plan d'action.
- Audit et certification pour obtenir le Label Lucie 26000.

Niveau de difficulté

Le niveau de difficulté varie selon la préparation et l'engagement de l'entreprise en RSE. Il peut être modéré à élevé mais réalisable avec un engagement adéquat des PP et de la direction

Coûts et leviers de financements possibles

- Coûts : Variables selon la taille et les besoins de l'entreprise.
- Financement : Subventions publiques, partenariats, fonds d'investissement, prêts

Valorisation / retour sur investissement

- Renforcement de la réputation et crédibilité de l'entreprise en matière de RSE.
- Avantages concurrentiels, réduction des risques, amélioration de l'efficacité opérationnelle, engagement accru des parties prenantes, et renforcement de la marque employeur.



FICHE OUTILS : LABEL GÉNÉRIQUE PME +

INTRODUCTION

PME+ est le label RSE des entreprises indépendantes françaises, fournisseurs de la distribution, ayant des pratiques éthiques et responsables. Le label PME+ est attribué après un audit annuel effectué par Ecocert environnement, selon un référentiel issu de la norme ISO 26000.

Objectifs

Le label "PME +" est une reconnaissance accordée aux petites et moyennes entreprises (PME) qui s'engagent dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale.

- Promouvoir le développement durable et la responsabilité sociétale des PME.
- Renforcer leur compétitivité grâce à l'innovation durable.
- Offrir une reconnaissance officielle aux entreprises engagées.
- Réduire l'impact environnemental des PME.
- Améliorer les conditions de travail et les relations sociales.
- Sensibiliser les PME aux enjeux du développement durable.

Prérequis avant d'y aller

- Statut de PME requis.
- Conformité aux lois et réglementations.
- Engagement envers le développement durable.
- Mise en œuvre d'actions concrètes.
- Rapports transparents sur les performances.
- Engagement pour l'amélioration continue.

Le + et - pour les TPE / PME

- Crédibilité accrue et différenciation sur le marché
- Accès à de nouveaux marchés et opportunités commerciales
- Réduction des risques liés à la réglementation et à la réputation
- Coût et complexité de la certification
- Charge administrative supplémentaire
- Exigences de reporting et de transparence
- Risque de greenwashing

Outils existants et contacts

- Guide de mise en œuvre détaillant les étapes de certification.
- Formations et ateliers pour comprendre le développement durable.
- Outils d'auto-évaluation pour identifier les domaines à améliorer.
- Assistance technique fournie par des experts en développement durable.
- Plateforme en ligne pour partager les bonnes pratiques.
- Ressources de communication telles que des logos et des modèles de rapports.

Les + du label

- Basé sur la norme ISO 26000, offrant une approche globale de la RSE
- Fédérer ses équipes
- Être visible auprès des consommateurs
- Accéder à des opportunités commerciales de la grande distribution (régional et national)
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle et économies de coûts
- Renforcer l'engagement des employés dans des causes sociales et environnementales

Temporalité à prévoir

- Prévoir une période d'environ un à deux ans pour obtenir le label PME +
- Les étapes à prévoir sont les suivantes : Évaluation initiale, planification et mise en œuvre des actions, formation et sensibilisation des employés, mise en conformité et collecte de données, audit et certification par un organisme agréé.

Processus type (présence d'un tiers)

- Sensibilisation aux critères du label et évaluation de la conformité actuelle.
- Élaboration d'un plan d'action détaillé pour répondre aux critères.
- Mise en œuvre des actions identifiées dans le plan.
- Collecte de données et production de rapports conformes.
- Audit externe par un organisme de certification.
- Attribution du label en cas de conformité.
- Suivi et amélioration continue des performances en développement durable.

Niveau de difficulté

Le niveau de difficulté du label PME + dépend de facteurs tels que l'engagement initial de l'entreprise envers le développement durable, les ressources disponibles, la complexité des critères et l'accès à un accompagnement et un soutien appropriés.

Coûts et leviers de financements possibles

- Coûts associés à la certification, à la mise en œuvre des actions et à la collecte de données.
- Mobilisation des ressources internes telles que le temps et les compétences.
- Leviers de financement externes tels que les subventions gouvernementales et les partenariats avec des organisations intéressées par le développement durable.

Valorisation / retour sur investissement

- Avantages concurrentiels tels que la différenciation sur le marché et l'ouverture de nouveaux marchés.
- Réduction des risques liés à la réglementation, aux litiges sociaux et à la réputation.
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle et des économies de coûts.
- Engagement accru des parties prenantes, y compris les clients et les investisseurs.
- Valorisation de la marque et augmentation potentielle des ventes et des revenus.



FICHE OUTILS : NOTATION ECOVADIS

INTRODUCTION

EcoVadis vous aide à gérer les risques ESG et à assurer votre conformité liés à ces enjeux, ainsi qu'à atteindre vos objectifs RSE et Achats Responsables. Améliorer les performances sociales, environnementales et éthiques de votre entreprise mais aussi celles de votre chaîne de valeur pour ainsi générer des impacts positifs à grande échelle.

Objectifs

Les objectifs du label EcoVadis sont de fournir

fournir une évaluation de la performance RSE des entreprises à l'échelle mondiale

promouvoir la transparence et la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement

d'encourager les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Prérequis avant d'y aller

- Prérequis : politiques RSE documentées, transparence des données, gestion des risques, engagement des parties prenantes, amélioration continue, formation.
- Critères variables selon secteur et région.

Le + et - pour les TPE / PME

- Contraintes incluent ressources limitées, complexité des exigences, gestion de la chaîne d'approvisionnement, capacité à influencer les fournisseurs et accès limité à l'expertise.
- Elles peuvent avoir besoin de soutien financier, de conseils et de solutions technologiques pour répondre aux critères du label.

Outils existants et contacts

- Plateforme d'évaluation en ligne pour soumettre les auto-évaluations RSE.
- Questionnaires personnalisés adaptés à différents secteurs.
- Tableaux de bord pour visualiser et analyser les performances RSE.
- Rapports de benchmarking pour comparer les performances avec les pairs.
- Formation et assistance technique pour comprendre les enjeux de la RSE.
- Support client dédié pour aider les entreprises tout au long du processus.

Les + du label

EcoVadis se distingue par son approche globale, sa méthodologie transparente, sa reconnaissance internationale, sa comparabilité des évaluations, son attention aux risques de la chaîne d'approvisionnement et son adoption croissante dans le monde des affaires.

Temporalité à prévoir

La temporalité nécessaire pour obtenir le label EcoVadis varie selon la taille et la préparation de l'entreprise. En général, cela peut prendre quelques semaines à quelques mois, comprenant la préparation initiale, la soumission de la demande, l'évaluation par EcoVadis, la rétroaction et l'amélioration, et enfin l'obtention du label

Processus type (présence d'un tiers)

- Préparation initiale : Rassemblement de la documentation.
- Soumission de la demande : Envoi via la plateforme en ligne.
- Évaluation par EcoVadis : Analyse approfondie de la performance RSE.
- Rétroaction et amélioration : Retour détaillé pour les mesures correctives.
- Obtention du label : Délivrance du label une fois satisfait.

Niveau de difficulté

Le niveau de difficulté du label EcoVadis dépend de l'entreprise, mais il est considéré comme réalisable avec un engagement approprié.

Coûts et leviers de financements possibles

- Le coût du label EcoVadis varie selon la taille et la complexité de l'entreprise.
- Options de financement :
 - Financement interne : Investissement dans la réputation et la durabilité.
 - Subventions gouvernementales : Disponibles dans certaines régions pour encourager les performances environnementales et sociales.
 - Partenariats commerciaux : Possibilité de partage des coûts avec des fournisseurs ou des clients.
 - Prêts spécifiques : Offerts par certaines institutions financières pour soutenir les initiatives de durabilité.
 - Programmes de soutien aux PME : Certains offrent des ressources ou des subventions pour l'obtention de certifications RSE.

Valorisation / retour sur investissement

- Valorisation : Amélioration de la réputation et crédibilité en durabilité.
- ROI : Avantages concurrentiels : Accès à de nouveaux marchés.
- Réduction des risques : Minimisation des risques de réputation.
- Efficacité opérationnelle : Optimisation des processus.
- Engagement des parties prenantes : Renforcement des relations clients et fournisseurs.
- Marque employeur : Attire pour les talents sensibles à la durabilité.



FICHE OUTILS : CERTIFICATION GÉNÉRIQUE B CORP

INTRODUCTION

La communauté B Corp a été fondée en 2006, aux États-Unis, avec l'intention de «faire évoluer le capitalisme» et repenser la notion de succès dans les affaires. Le slogan B-Corp est : « Ne pas chercher à être la meilleure entreprise du monde, mais à être la meilleure pour le monde ». Le label «B Corp», certification octroyée par l'ONG indépendante B-Lab, est accordé à des entreprises qui se fixent des objectifs extra financiers sociaux ou environnementaux et qui répondent à des critères exigeants en matière de responsabilité et de transparence.

Objectifs

Les objectifs affichés de la communauté B Corp sont de :

- réduire les inégalités, réduire la pauvreté
- assurer un environnement plus sain
- rendre les communautés plus résilientes
- créer des emplois de meilleure qualité.

Prérequis avant d'y aller

L'entreprise doit :

- Démontrer une performance sociale et environnementale élevée en obtenant d'impact B de 80 ou plus et en réussissant notre examen des risques.
- Prendre un engagement juridique en modifiant leur structure de gouvernance d'entreprise pour qu'elle soit responsable envers toutes les parties prenantes
- Faire preuve de transparence en permettant que les informations sur leurs performances mesurées par rapport aux normes de B Lab soient accessibles au public sur leur profil B Corp.

Le + et - pour les TPE / PME

Les TPE et PME peuvent rencontrer des défis pour obtenir la certification B Corp en raison de contraintes financières, de ressources limitées et de la complexité du processus. Les coûts, la complexité du processus, les normes rigoureuses, les ajustements des pratiques commerciales, la concurrence avec des entreprises plus grandes et la durabilité de l'engagement sont des obstacles potentiels

Outils existants et contacts

- Evaluation d'impact avant d'entrer dans la démarche (gratuit). Evaluation portant sur 5 axes : Gouvernance, Travailleurs, communauté, environnement et clients.
- Outil d'exigences légales
- Examen des risques

Les + du label

- 1/ Initier une démarche RSE.
- 2/ Appartenir à une communauté d'entreprises interdépendantes qui ont des objectifs communs.
- 3/ Évaluer son impact social et environnemental, prendre soin de sa chaîne de valeur et progresser.
- 4/ Révéler son engagement sur la voie du durable.
- 5/ Avoir une portée internationale
- 6/ Donner confiance aux investisseurs, à votre clientèle et même à vos employés
- 7/ Démontrer l'existence d'une gestion solide

Temporalité à prévoir

- Durée de validation de 3 ans

Processus type (présence d'un tiers)

- 1/ L'évaluation
- 2/ La comparaison
- 3/ L'amélioration
- 4/ La certification

Niveau de difficulté

La difficulté varie selon la capacité de l'entreprise à répondre aux normes et à effectuer des changements significatifs dans ses pratiques.

Coûts et leviers de financements possibles

- Frais de soumission : 250 €
- Frais annuels de certification : de 1 000€ à 50 000€ selon le CA de l'entreprise
- Frais de vérification additionnels : pour les entreprises avec une certaine complexité d'organisation (par exemple, dans plusieurs pays, différentes activités, des filiales)

Valorisation / retour sur investissement

La certification B Corp offre des avantages tels que la différenciation sur le marché, une meilleure réputation de marque, l'attrait pour les talents, la réduction des risques et l'accès à de nouveaux marchés. Bien que les retours sur investissement varient, investir dans la responsabilité sociale et environnementale peut conduire à une valeur à long terme accrue pour les entreprises.

FICHE OUTILS : STATUTS ENTREPRISE À MISSION

INTRODUCTION

La loi Pacte a introduit la qualité de société à mission permettant à une entreprise de déclarer sa raison d'être à travers plusieurs objectifs sociaux et environnementaux.

La notion de « société à mission » est une qualité reconnue aux sociétés garantissant le respect d'engagements sociaux et environnementaux. La société à mission se donne pour objectif de contribuer positivement à la société et à l'environnement, via la réalisation d'objectifs qu'elle se fixe.

Objectifs

- Repenser et réaffirmer son rôle sociétal
- Se fixer un cap, réfléchir à sa stratégie dans une dynamique collective incluant l'innovation
- Mettre en place une démarche de progrès autour d'une raison d'être et d'objectifs définis par l'entreprise.

Prérequis avant d'y aller

- Une « raison d'être », c'est-à-dire un engagement destiné à guider la société dans son orientation économique.
- Un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux que la société se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité.
- Une méthode de suivi de l'exécution de sa mission.

Le + et - pour les TPE / PME

- Des objectifs et un référentiel défini par l'entreprise, à sa dimension.
- Un comité de suivi composé des parties prenantes de l'entreprise.
- Des démarches administratives d'enregistrement auprès du greffe du tribunal.

Outils existants et contacts

- Le guide Adopte une SAM de la plateforme RSE Occitanie
- La communauté des entreprises à mission
- Des fiches dédiées à la rédaction ou modification des statuts de société à mission sur entreprendre.service-public.fr

Les + du label

L'entreprise choisit ses objectifs stratégiques et opérationnels en cohérence avec sa raison d'être et ses impacts principaux.

Le statut est intégré aux statuts de l'entreprise auprès du Greffe du Tribunal de commerce et apparaît sur le KBis

Temporalité à prévoir

Une année de mise en place, puis une année de cycle de préparation de l'évaluation avec l'organisme tiers indépendant.

Processus type (présence d'un tiers)

La société doit déclarer sa qualité de société à mission au greffier du tribunal de commerce. Le greffier la publiera au RCS: RCS : Registre du commerce et des sociétés, au RNE: RNE : Registre national des entreprises et la communiquera à l'Insee: Insee : Institut national de la statistique et des études économiques après avoir vérifié que la société remplit les conditions requises.

Cette démarche peut intervenir :

- Soit au moment de la création de la société lors de sa demande d'immatriculation
- Soit au cours de la vie sociale par une demande d'inscription modificative. Si la qualité de « société à mission » vient modifier l'objet social de la société, le greffe peut exiger une publication dans un support d'annonces légales avant le dépôt des statuts modifiés.

Les sociétés à mission doivent se soumettre à des contrôles effectués par un organisme tiers indépendant (OTI) référencé accrédité.

L'OTI est chargé de vérifier l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux de l'entreprise :

- Soit dans les 18 mois suivant la publication de la déclaration de la qualité de société à mission au registre du commerce et des sociétés, pour les sociétés de 50 salariés et plus
- Soit dans les 2 ans suivant la publication de la déclaration de la qualité de société à mission au registre du commerce et des sociétés, pour les sociétés de moins de 50 salariés
- Puis, au moins tous les 2 ans

Sauf clause contraire des statuts de la société, l'OTI est désigné par la société, pour une durée initiale d'au maximum 6 ans. Cette désignation est renouvelable, dans la limite d'une durée totale de 12 ans.

Niveau de difficulté

La démarche n'est pas complexe, mais elle nécessite un travail collégial préalable à ne pas négliger pour définir la raison d'être et les objectifs. Un accompagnement juridique sur la réaction des statuts est nécessaire.

Coûts et leviers de financements possibles

Il faut prévoir les frais de changement de statuts (avocats / juristes), d'inscription au greffe du tribunal (frais d'enregistrement) ainsi que le coût de l'organisme tiers indépendant (dépend de votre taille et du nombre de sites, il faut compter un minimum de 3000 euros HT)

Valorisation / retour sur investissement

- L'intérêt principal pour la société est de mettre en avant l'aspect altruiste de son activité vis-à-vis de ses partenaires, de ses clients et des institutions.
- L'entreprise apparaît comme entreprise à mission sur son KBIS,
- Elle peut afficher et communiquer en interne et en externe sur sa qualité d'entreprise à mission, rencontrer les autres entreprises à mission.

FICHE OUTILS : STATUTS ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITÉ SOCIALE

INTRODUCTION

L'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit « agrément ESUS » s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014 ayant pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

En savoir plus sur les structures de l'économie sociale et solidaire

Objectifs

- Placer l'humain est au cœur des préoccupations en adoptant les principes de l'Économie sociale et solidaire (participer au développement local, aider à la réinsertion et lutter contre l'exclusion), adopter une gouvernance démocratique et une gestion conforme aux principes suivants : les bénéfices sont essentiellement consacrés au maintien et au développement de l'activité, les réserves obligatoires ne peuvent pas être distribuées et en cas de liquidation, le « boni de liquidation » est redistribué à une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Prérequis avant d'y aller

- Penser son activité et son modèle économique en conformité avec les principes de l'ESS
- S'entourer des acteurs locaux pertinents sur la création ou la transformation d'entreprises vers les modèles de l'ESS

Le + et - pour les TPE / PME

- Des objectifs et un référentiel défini par l'entreprise, à sa dimension.
- Un comité de suivi composé des parties prenantes de l'entreprise.
- Des démarches administratives d'enregistrement auprès du greffe du tribunal.

Outils existants et contacts

- La CRESS Occitanie
- Le Pole REALIS de la Région Occitanie
- Les outils de economie.gouv.fr sur les entreprises de l'ESS

Les + du label

En adhérant à l'ESS, vous inscrivez votre entreprise dans une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans l'ADN de l'entreprise et qui lui permet d'être intégrée dans les réseaux d'acteurs de l'ESS sur le territoire.

Le statut permet également d'accéder à des financements spécifiques et à des réductions d'impôts.

Temporalité à prévoir

Une année de mise en place, puis une année de cycle de préparation de l'évaluation avec l'organisme tiers indépendant.

Processus type (présence d'un tiers)

Pour obtenir le label ESUS, vous devez remplir un dossier de demande d'agrément ESUS. Les dossiers sont disponibles en ligne sur le site des Dreets (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

L'agrément ESUS est généralement délivré pour une durée de cinq ans.

Toutefois, sa durée est limitée à deux ans pour les entreprises créées depuis moins de trois ans au moment de la demande d'agrément.

Vous devez mettre à jour vos pièces justificatives pour toute demande de renouvellement, en prouvant le respect des conditions de l'agrément ESUS pendant toute la durée de l'agrément précédent.

Les décisions d'agrément sont publiées au recueil des actes administratifs de la préfecture de département.

Niveau de difficulté

La création ou transformation d'une structure vers un modèle de l'ESS puis vers l'agrément ESUS nécessite de penser le modèle économique et le modèle de gouvernance en conformité avec les principes de l'ESS.

Cela demande un engagement important sur les questions de gouvernance partagée et de lucrativité des activités.

Coûts et leviers de financements possibles

Il faut prévoir les frais de changement de statuts (avocats / juristes), d'inscription au greffe du tribunal (frais d'enregistrement).

Vous pouvez être accompagnés dans ce travail par la CRESS Occitanie, l'AIRDIE et/ou le Pôle REALIS.

Valorisation / retour sur investissement

- L'agrément ESUS est une « porte d'entrée » pour les entreprises de l'ESS à forte utilité sociale recherchant un accès au financement de l'épargne solidaire à l'instar notamment des encours collectés par l'épargne salariale.
- L'agrément ESUS permet également d'attirer des investisseurs, qui bénéficient, en échange d'un investissement au capital de certaines catégories de PME, de dispositifs de réduction d'impôt comme les dispositifs Madelin ou IR - PME.



S'INSPIRER

OBJECTIF : PRENDRE EXEMPLE
IMAGINER, S'OUVRIR, FAIRE UN PAS
DE CÔTÉ DANS SON APPROCHE

OUTIL : LIENS UTILES / BIBLIOGRAPHIE DES MEILLEURS RAPPORTS D'IMPACT D'ENTREPRISES QUI ONT MIS EN PLACE UNE STRATÉGIE RSE AMBITIEUSE ET QUI COMMUNIQUE DESSUS DE FAÇON CLAIRE.

LES CONTACTS ET RESSOURCES

AFNOR

DOSSIER RSE

COMMENT S'Y PRENDRE, COMMENT S'Y FORMER, COMMENT L'AFFICHER ?



CCI Hérault

BONNES PRATIQUES

GUIDE LA RSE POUR TOUS !



Communauté des entreprises à mission

RESSOURCES

SITE DE LA COMMUNAUTÉ DES ENTREPRISES À MISSION



Plateforme RSE Occitanie

GUIDE

DEVENIR UNE SOCIÉTÉ À MISSION



La Région Occitanie

IMPACT SCORE

3 PILIERS D'ENGAGEMENT



La CRESS Occitanie

RESSOURCES

SITE DE LA CRESS : CONNAITRE ET DÉVELOPPER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Lucie 26000

RESSOURCE

LABEL ET OUTILS LUCIE 26000



B CORP

RESSOURCE

CONNAITRE ET COMPRENDRE LE MOUVEMENT B CORP

Certified



Corporation



La mallette RSE



Retrouvez ce livrable et tous nos outils sur la mallette RSE de FACE Occitanie



#ere³⁴
Entreprises Responsables & Engagées



La CPME Hérault vous invite à candidater aux Distinctions Entreprises Responsables et Engagées
#ERE34

Rédacteurs.trices : Halima SADIKI, Caroline CAZI, Camille FRAISSE, Christine SORLI, Vincent GRELET, Matthieu VAUTIER, Ana POIMIROO
Editeurs.trices : Samarah MENDEZ-TOUCHE, Clément BARBOSA



